

► Définition

Le programme « **Un étudiant ENSIC, un Mentor** » met en relation un étudiant de l'ENSIC (le **Mentoré**) avec un professionnel (le **Mentor**), désireux de partager son expérience et sa connaissance de l'entreprise. Afin de conseiller efficacement le Mentoré, Le Mentor doit avoir une activité effective dans le domaine de l'industrie depuis au moins trois ans ou avoir gardé un contact avec l'entreprise depuis moins de 5 ans.

► Objectifs

Cette action vise à accompagner chaque étudiant dès son arrivée à l'ENSIC :

■ Dans les réflexions gouvernant ses orientations académique et professionnelle.

Compréhension des attentes du monde industriel, grands enjeux scientifiques ou sociétaux, choix de majeures dans la formation académique, séjours à l'étranger, année césure, 3^e année dans une université partenaire etc., sont autant de sujets qui pourront alimenter la discussion entre le *Mentor* et le *Mentoré*.

■ Dans la démarche de recherche de stage ou d'emploi.

Le Mentoré pourra s'aider du dispositif afin de silhouetter des cibles de stage ou d'emploi et plus généralement, de cerner son projet professionnel. La recherche proprement dite de stage ou d'emploi reste uniquement du ressort du Mentoré.

► Périmètre de l'action

Cette action concerne, pour sa première année de mise en place, les étudiants de la filière I²C du cycle ingénieur (niveaux universitaires L3, M1 et M2), **volontaires** pour s'engager dans cette démarche.

Elle est mise en place à partir de la première année d'étude (L3) pour une durée d'une année académique minimum mais peut être poursuivie jusqu'à l'obtention du diplôme par le Mentoré.

Règles fondamentales

[1] Les échanges entre le Mentor et le Mentoré sont informels et confidentiels.

Sous réserve d'accord préalable du Mentor et du Mentoré, ils pourront être évoqués à l'occasion d'un événement ENSIC ou ENSIC Alumni ayant trait au dispositif du mentorat (présentation, retour d'expérience).

[2] Le Mentoré et le Mentor s'engagent pour une durée minimale d'une année. Si l'une des parties désire interrompre l'expérience ou en cas de désaccord ou de problème entre le Mentor et le Mentoré, le comité de pilotage de l'action (voir sa définition ci-après) sera à disposition pour envisager une solution satisfaisante ou, en dernier recours, mettre fin au binôme.

► Rôle du Mentoré

Le Mentoré s'engage à s'impliquer activement dans le dispositif. Il préparera les rencontres. Il lui est conseillé de s'intéresser au parcours de son Mentor, de mettre à profit les échanges afin d'éclairer ses propres orientations.

Il s'engage :

- **À être à l'initiative des rencontres, à interagir avec son Mentor au moins *trois fois*** au cours de l'année universitaire. Cela n'exclut nullement la possibilité pour le Mentor d'initier ces interactions s'il le souhaite.
- **À être courtois et bienveillant,**
- **À veiller à ne pas sur-solliciter le Mentor** [voir cadrage],
- **À respecter la confidentialité des échanges qu'il a avec le Mentor.**

Tout Mentoré de la filière I²C 1^{re} année est invité *en particulier* à solliciter son Mentor :

- **En décembre** de l'année universitaire en cours, pour faire un point sur son intégration à l'ENSIC et entamer une discussion concernant ses attentes et centres d'intérêt professionnels,
- **En mars**, afin de préciser les contours de son projet professionnel et faire un point sur le choix de son stage ouvrier.

Pour toute question relative au dispositif du mentorat, le Mentoré est invité à écrire à ensic-mentorat@univ-lorraine.fr afin de relayer rapidement les questions vers un des membres du comité de pilotage

► Rôle du Mentor

Le Mentor s'engage à aider le Mentoré dans ses choix d'orientations académique et professionnelle.

Dans la mesure de ses connaissances et de son expérience, il apporte des réponses aux questionnements du Mentoré, l'aide à définir une méthodologie **dans le but de l'amener vers une démarche autonome de construction de son projet professionnel.**

☞ Afin de faciliter sa mission, le Mentor pourra s'appuyer sur un Forum de questions / réponses, réservé aux Mentors, lui permettant mieux répondre aux attentes du Mentoré et trouver l'aide et les contacts pour répondre aux questions.

Il s'engage :

- **À se rendre disponible au moins trois fois** dans l'année universitaire, en particulier en décembre et en mars, moments clés du parcours de formation de la filière I²C 1^{re} année (voir plus haut).
- **À respecter la confidentialité des échanges qu'il a avec le Mentoré.**

Pour toute question relative au dispositif du mentorat, le Mentor est invité à écrire à ensic-mentorat@univ-lorraine.fr.

► Cadrage du dispositif

- Chaque année, les deux parties s'engagent à **trois rencontres minimum**, espacées de **moins de quatre mois**. Ces rencontres se feront en présentiel ou en distanciel (dans ce cas, la visio-conférence doit être privilégiée). Par défaut, elles seront organisées par le Mentoré et à son initiative.
Ces rencontres n'empièteront pas sur les horaires de cours ni de stage du Mentoré.
À noter : l'ENSIC ne prendra à sa charge aucun frais de transport relatif à une rencontre entre le Mentor et le Mentoré.
- Au début de chaque année, le Mentor et le Mentoré renouvelleront leur engagement dans l'action de Mentorat dans le respect de la charte par signature du contrat joint en annexe 1.
- Le Mentor et le Mentoré s'engagent à répondre à un questionnaire électronique sur le déroulement du mentorat, envoyé en fin d'année académique.
- Afin de structurer sa réflexion en matière de construction de ses parcours académique et professionnel, le Mentoré sera invité à construire un *portfolio*, fascicule personnel qui peut être considéré comme un journal de bord organisé de son expérience de mentorat. Ce portfolio pourra être partagé entre le Mentor et le Mentoré.
- Le mentorat n'est pas :
 - Une garantie de stage ou d'emploi pour le Mentoré,
 - Inclus dans l'évaluation de la performance académique individuelle du Mentoré.
- En cas de difficultés passagères, le comité de pilotage sera sollicité à la demande du Mentor et du Mentoré afin d'envisager une solution satisfaisante pour les deux parties.

Pour solliciter le comité de pilotage écrire à :

ensic-mentorat@univ-lorraine.fr.

► Durée de la charte

La charte est revue et signée chaque année en début d'année académique (septembre ou octobre) par le Mentor, le Mentoré, l'ENSIC (représentée par le service des partenariats industriels) et ENSIC ALUMNI, pour une durée d'un an.

► Comité de pilotage du dispositif

Le comité de pilotage est constitué de deux membres de l'ENSIC et deux membres d'ENSIC Alumni. Son rôle consiste à :

- Définir les procédures d'affectation des binômes Mentoré & Mentor, produire la liste des binômes et mettre les deux parties en relation.
- Gérer d'éventuels conflits dans le but d'y trouver une solution amiable,
- Informer les étudiants ENSIC et les Alumni de l'existence du dispositif et les inviter à y participer,
- Mettre en place les principales orientations du dispositif et les faire évoluer selon les retours d'expériences.

Fait à _____, le _____

Nom et signature du représentant de l'ENSIC :

Fait à _____, le _____

Nom et signature du représentant ENSIC Alumni :

Annexe 1

Le programme « **Un étudiant ENSIC, un Mentor** » met en relation un étudiant de l'ENSIC avec un professionnel désireux de partager son expérience et sa connaissance de l'entreprise.

J'accepte de participer à cette activité dans le respect de la charte ci-jointe

<p>Fait à _____, le _____</p> <p>Nom et signature du Mentor :</p>	<p>Fait à _____, le _____</p> <p>Nom et signature du Mentoré :</p>
---	--